

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2019

**ARTICLES LOI ÉQUILIBRE RELATIONS COMMERCIALES SECTEUR AGRICOLE
ALIMENTATION SAINES - (N° 2441)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 96

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 4

Au début, ajouter les sept alinéas suivants :

« I A. – Le premier alinéa de l'article L. 413-8 du code de la consommation est remplacé par six alinéas ainsi rédigés :

« Sont considérés comme étant de concurrence déloyale en matière agricole ou viticole :

« 1° Toute imitation visant à utiliser les signes distinctifs d'un concurrent afin de profiter de sa renommée et ainsi capter sa clientèle. Le risque de confusion créé doit être avéré pour un client moyennement attentif ;

« 2° La commercialisation, sous des noms et des codes marketing français, de vin étranger dans les rayons de produits locaux ;

« 3° Toute action visant à se greffer sur la notoriété du concurrent sans pour autant rechercher à imiter la marque ;

« 4° Tout acte qui vise à jeter publiquement le discrédit sur un concurrent en répandant à son propos, ou au sujet de ses produits ou services, des informations malveillantes ;

« 5° Tout débauchage de salariés, détournement de clientèle par d'anciens salariés ou détournement d'un fichier clients. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les régions frontalières de l'Espagne souffrent particulièrement de la concurrence déloyale des vins espagnols. Le volume d'entrée de vins espagnols dans la grande distribution est important à cause des coûts de production et de la fiscalité espagnole inférieurs à ceux qui existent en France. Or, les étiquettes sont souvent peu claires et le consommateur ignore que le vin qu'il achète n'est pas produit en France mais plutôt en Espagne.

Les viticulteurs et les vignerons français dénoncent depuis plusieurs années cette situation. La répression des fraudes est déjà intervenue à de nombreuses reprises mais il conviendrait d'inscrire dans l'appareil législatif des mesures de soutien pour la protection des vins français et assurer une bonne information aux consommateurs.

Il convient donc de préciser davantage en quoi consiste la concurrence déloyale pour lutter activement contre.

Tel est l'objectif de cet amendement.